

## Liste des comparants du clergé du bailliage d'Amiens

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Liste des comparants du clergé du bailliage d'Amiens. In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 450-460;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1879\\_num\\_6\\_1\\_2677](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_2677)

---

Fichier pdf généré le 02/05/2018

## BAILLIAGE D'AMIENS.

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES TROIS ORDRES.

Des 30 et 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril 1789 (1).

Sont comparus :

*Ordre du clergé du bailliage d'Amiens.*

Illustrissime et révérendissime monseigneur Louis Charles de Machault, évêque d'Amiens, abbé de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, unie audit évêché, et abbé de Valoires, comparant en personne ;

Le chapitre de l'église cathédrale d'Amiens, comparant par messire Charles-Philippe Desjobert, préchantre ;

Messire Pierre-Jacques Dugard, et messire Jean-Baptiste Roze ;

Tous prêtres et chanoines, députés audit chapitre, par délibération du 11 de ce mois ;

Les prieur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Corbie, comparants par dom Pierre-Joseph Sencz, prieur, député, nommé par délibération du 24 de ce mois ;

Illustrissime et révérendissime monseigneur Louis-André de Grimaldy, des princes de Monaco, évêque, comte de Noyon, pair de France, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Amiens, par messire Nicolas d'Arguies, prêtre licencié en théologie, archidiacre de Ponthieu, chanoine et vicaire général de la cathédrale d'Amiens, fondé de sa procuration spéciale passée devant notaires, à Paris, le 3 de ce mois ;

MM. les prieur et chanoines réguliers de ladite abbaye, par M. Charles-Eugène Maréchal, prieur de ladite abbaye, député, nommé par délibération du 27 de ce mois ;

Les prieur et religieux de l'abbaye de Valoires, comparant par dom Antoine Legros de Conflans, prieur de ladite abbaye, député, par délibération du 22 de ce mois ;

Illustrissime et révérendissime monseigneur Louis-François Marchiladre de Conzié, évêque d'Arras, abbé commendataire de Notre-Dame du Gard, ordre de Cîteaux, comparant par dom Antoine Broyard, prieur de ladite abbaye du Gard, fondé de sa procuration du 15 de ce mois, passée devant notaires, à Paris ;

Les prieur et religieux de ladite abbaye du Gard, par ledit dom Antoine Broyard, député, nommé par délibération du 28 de ce mois ;

Messire Adrien-Antoine de l'Estrocq, abbé de l'abbaye de Clerfay, doyen de l'église cathédrale d'Amiens, en personne ;

M. Jean-François Legros, prévôt de Saint-Louis du Louvre, abbé de l'abbaye de Saint-Acheul-lès-Amiens, représenté par ledit sieur de Lestrocq, fondé de sa procuration passée par-devant notaire, à Paris, le 14 de ce mois ;

MM. les prieur et chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Acheul-lès-Amiens, par M. Louis Revoir, chanoine régulier, leur député nommé par délibération du 30 de ce mois ;

Illustrissime et révérendissime monseigneur François de Mouchet de Villedieu, évêque de Di-

gne, abbé de Foresmontier, comparant par M. Jean-Baptiste Mellier, vicaire général du diocèse de Digne, doyen de la collégiale de Saint-Vulfran d'Abbeville, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Abbeville, le 21 février dernier ;

Messire Guy d'Aligre, clerc tonsuré, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Fuscien-aux-Bois, comparant par maître Adrien-Antoine de Lectrocq, doyen de la cathédrale, fondé de sa procuration, passée le 1<sup>er</sup> de ce mois devant notaires, à Paris ;

Les prieur et religieux de ladite abbaye de Saint-Fuscien-aux-Bois, comparants par dom Jean-Charles Loudier, leur prieur, député nommé par délibération du 23 de ce mois ;

Dom Bideau de Gronsheillier, chanoine et vicaire général d'Aix, abbé commendataire de Lieu-Dieu, représenté par messire Pierre-Joseph Bertin, chanoine de Saint-Vulfran d'Abbeville, son fondé de procuration, passée devant notaires, à Abbeville, le 23 de ce mois ;

Les prieurs et religieux de ladite abbaye, comparants par dom Paul Mercier, leur procureur, député nommé par délibération du 24 de ce mois ;

Les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Vallery, comparants par dom Michel-Louis-Joseph Lally, leur prieur député, nommé par délibération du 24 de ce mois ;

Les prieur et religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Sery, par dom Jean-Claude Faisan, leur prieur, député, nommé par délibération du 22 de ce mois ;

Messire Pierre Tacher, vicaire général du diocèse de Mâcon, aumônier du Roi à l'hôtel de ville de Paris, chanoine du chapitre noble et princier de Coire-aux-Ligues-Grises, abbé de l'abbaye de Saint-Pierre-lès-Sélincourt, abbé de Sainte-Larme, comparant en personne ;

MM. les prieur et chanoines réguliers de l'abbaye de Sélincourt, comparant par messire Jean-Louis Joly, leur prieur, député nommé par délibération du 28 de ce mois ;

Illustrissime et révérendissime monseigneur Alexandre-Joseph de Bruyères de Chalabre, évêque de Saint-Omer, abbé de l'abbaye de Saint-Riquier, comparant par le sieur Mellier, doyen de Saint-Vulfran d'Abbeville, son fondé de procuration, passée le cinq de ce mois, devant notaires, à Abbeville ;

Les prieur et religieux de ladite abbaye, par dom Guillaume Henoque, prieur de ladite abbaye, leur député nommé par délibération du 23 de ce mois ;

MM. les prieur et chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, comparants par M. Jean-Nicolas Porcheval, leur prieur et député, nommé par délibération du 20 de ce mois ;

Les dames, abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale du Paraquet de la ville d'Amiens, représentées par M. Antoine Gros de Conflans, prieur de Sainte-Valoire, leur député, nommé par délibération du 18 de ce mois ;

Les dames, abbesse, prieure, religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de Bertancourt, représentées par messire Jean-Louis Bataille, prêtre, leur député par délibération du 28 de ce mois ;

Les dames, abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale de Saint-Michel, de la ville de Boullens, représentées par messire Alexandre

(1) Nous publions ce document d'après un manuscrit des *Archives de l'Empire*.

Courtois, curé de Ransart, leur député, nommé par délibération du 26 de ce mois ;

Messire Claude-Marie Marduel, docteur de Sorbonne, curé de la paroisse de Saint-Roch, de Paris, prieur de Notre-Dame d'Ayraines, représenté par messire François Marduel, curé de Saint-Denis d'Ayraines, son fondé de procuration, passée devant notaires, à Paris, le 12 de ce mois ;

Messire Jean-Jacques Maury, curé de Saint-Brice, diocèse de Paris, prieur de Saint-Auber de Boves, représenté par Messire François-Antoine Liquois de Beaufort, chanoine d'Amiens, son fondé de procuration, passée devant notaires, à Saint-Brice, le 6 de ce mois ;

Messire Louis-Alexandre de Campet, prieur du prieuré de Gamaches, représenté par messire Jean-Victor Cru, desservant de Gamaches, son fondé de procuration, passée devant notaires, à Saint-Jean-d'Angely, du 25 février dernier ;

Messire Jacques-Nicolas Mantel, prieur de Notre-Dame d'Hornoy, en personne ;

Messire Louis-Joseph Tollier, prieur de Saint-Lucien de Leubly, représenté par dom Louis-Nicolas Blondela, religieux de la congrégation de Saint-Maur, de l'abbaye de Saint-Valery, son fondé de procuration ;

Messire Marie-Antoine-Louis-Joseph-Catherine-Etienne de Bessuejols de Roquelaure, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur du prieuré de Notre-Dame de Poix, représenté par M. Pierre-Simon Brandicour, curé de Saint-Firmin, confesseur de cette ville, son fondé de procuration, passée devant notaires, à Paris, le 19 de ce mois ;

Messire André-Grégoire-Guillaume Touchi, prieur de Saint-Denis de Poix ;

Dom Antoine-Louis Mathieu, religieux bénédictin, prieur de Saint-Nicolas de Rigny ;

Dom Jacques-Joseph Berry, prieur du prieuré de Saint-Remi-aux-Bois, dit de Notre-Dame de Grâce, représenté par ledit dom Mathieu, son fondé de procuration, passée devant notaires, à Paris, le 1<sup>er</sup> de ce mois ;

Dom Jean-François Fabre, prieur de Notre-Dame de Bagneux, représenté par dom Pierre-Louis Paradis, son fondé de procuration, passée devant notaires, à Toulouse, le 13 de ce mois ;

MM. de l'université des chapelains de l'église collégiale d'Amiens, par MM. Pierre-Joseph Lucas, Jean-Domice-Benjamin Desmanché, prêtres, leurs députés, nommés par délibération du 12 de ce mois ;

MM. les chanoines de l'église collégiale de Saint-Martin de cette ville, représentés par MM. Michel-Victor de Coisy, et Jean-François d'Arras, leurs députés, nommés par délibération du 12 de ce mois ;

MM. les doyen, prévôt et chanoines de l'église collégiale de Saint-Mathieu de Fouilloy, représentés par M. de La Rouze, leur doyen, et député par délibération du 12 de ce mois ;

MM. les doyens, chanoines et chapitre de la collégiale de Gamaches, représentés par M. Nicolas-François Martin, prêtre, leur fondé de procuration, passée devant notaires, à Gamaches, le 25 de ce mois ;

MM. les doyens et chanoines de l'église collégiale de Péquigny, représentés par M. Jean-Baptiste Beaujer, l'un d'eux, et leur député, nommé par délibération du 27 de ce mois.

MM. les doyen, chanoines de l'église collégiale de Vinacourt, représentés par M. de Lavier, leur doyen, député, nommé par délibération du 26 de ce mois ;

MM. les caritables de Saint-Etienne de Corbie, représentés par MM. Noël-Antoine de Riquebourg et Médard d'Aroux, leurs députés, nommés par délibération du 21 de ce mois ;

*MM. les curés de la ville d'Amiens.*

M. Nicolas Roussel, curé de Saint-Firmin, à la Porte ;

M. Michel-Louis Guignard, curé de Saint-Firmin en Castillon ;

M. Pierre-Simon Brandicourt, curé de Saint-Firmin-le-Confesseur ;

M. Charles-Louis du Tilloy, official, et gérant en cette qualité, la cure de Saint-Germain ;

M. Jean-Gabriel Roussel, curé de Saint-Jacques ;

M. Pierre Dufresne, curé de Saint... ;

M. Honoré Paillart, curé de Saint-Martin ;

M. Alexandre-Victor Duminy, curé de Saint-Michel ;

M. Jean-Charles-Joseph de Claye, curé de Saint-Pierre ;

M. Pierre-Léon Harreux, curé de Saint-Remi ;

M. Pierre-Honoré Fertel, curé de Saint-Sulpice ;

Et M. Nicolas Benoit, curé de Saint-Maurice.

MM. les chapelains de la chapelle Saint-Jacques, au cimetière de Saint-Denis, représentés par M. Victor-Jean-Baptiste-Guilain Dauphin, leur député, suivant l'acte de leur délibération du 19 de ce mois ;

MM. les ecclésiastiques engagés dans les ordres non possédant bénéfices, qui ont dû se réunir chez les curés des paroisses sur lesquelles ils sont habitués ou domiciliés ; savoir :

Ceux de la paroisse Saint-Firmin à la Porte, représentés par M. Dinocourt, leur député, nommé par délibération du 15 de ce mois ;

Ceux de la paroisse de Saint-Firmin en Castillon, représentés par M. Jean-Baptiste-Augustin Thoutel, leur député, nommé par délibération du 23 de ce mois ;

Ceux de la paroisse de Saint-Germain-le-Confesseur, représentés par M. Guy-Charles-Remi Morvillès, leur député, nommé par délibération du 23 de ce mois ;

Ceux de la paroisse de Saint-Germain, représentés par M. Jean-Nicolas Leroi, leur député, nommé par délibération du 17 de ce mois ;

Ceux de la paroisse de Saint-Jacques, représentés par M. Pierre-Philippe Lemerré, leur député, nommé par délibération du 26 de ce mois ;

Ceux de la paroisse de Saint-Leu, représentés par M. Jacques Godard, leur député, nommé par délibération du 22 de ce mois ;

Ceux de la paroisse de Saint-Michel, représentés par Michel de Neuf-Germain, leur député, nommé par délibération du 17 de ce mois ;

Ceux de la paroisse de Notre-Dame (dont le curé est M. le doyen de la cathédrale), représentés par M. Pierre Varembeau, leur député, nommé par délibération du 11 de ce mois ;

Ceux de la paroisse de Saint-Remi, représentés par M. Firmin-Joseph Fouquevel, leur député, nommé par délibération du 16 de ce mois ;

Ceux de la paroisse de Saint-Sulpice, représentés par M. Jean-Baptiste-Joseph Le Roux, leur député, nommé par délibération du 23 de ce mois ;

Les révérends pères augustins de la ville d'Amiens, représentés par le frère Pierre-Joseph Le Clercq, leur prieur et député, nommé par délibération du 17 de ce mois ;

Les révérends pères carmes de la ville d'Amiens, représentés par le révérend père Jean-Baptiste

Marseille, dit Germain, leur prieur et député, nommé par délibération du 21 de ce mois ;

Les révérends pères cordeliers de la ville d'Amiens, représentés par le révérend père George-Louis Mesurolles, l'un d'eux, nommé leur député par délibération du 23 de ce mois ;

Les révérends pères feuillants, représentés par dom Emmanuel de Saint-Joseph Fourmaux, leur prieur et député, nommé par délibération du 16 de ce mois ;

Les révérends pères jacobins, représentés par le révérend père Jean-Baptiste Bazin, leur prieur et député, nommé par délibération du 17 de ce mois ;

Les révérends pères minimes de la ville d'Amiens, représentés par le révérend père Thuilier, correcteur, leur député, nommé par délibération du 19 de ce mois ;

Les révérends pères cordeliers de la ville de Doullens, représentés par le révérend père Jacques-Hippolyte de Croix, leur gardien et député, nommé par délibération du 23 de ce mois ;

Les révérendes mères carmélites de la ville d'Amiens, représentées par M. Sébastien Fidel de Douay de Baines, leur supérieur local, nommé leur député par délibération du 21 de ce mois ;

Les révérendes mères de la communauté de Mauréaucourt, ordre de Fontevraux de la ville d'Amiens, représentées par dom Louis Beufrier, leur directeur et leur député, nommé par délibération du 16 de ce mois ;

Les révérendes mères du tiers ordre de Saint-François, dites les sœurs grises, de la ville d'Amiens, représentées par M. Augustin-Marie-François de Paule Le Caron de Varenne, chanoine de la cathédrale, leur député, nommé par délibération du 22 de ce mois ;

Les révérendes mères de Saint-Julien, de cette ville d'Amiens, représentées par M. Sébastien-Fidel Douay de Baines, leur député, nommé par délibération du 15 de ce mois ;

Les révérendes mères de la Visitation, dites de Sainte-Marie, de la ville d'Amiens, représentées par M. Jean-Jacques-François de Lair, chanoine, nommé leur député par délibération du 18 de ce mois ;

Les révérendes mères ursulines de la ville d'Amiens, représentées par M. Nicolas d'Argilles, chanoine, nommé député par délibération du 15 de ce mois ;

Les révérendes mères de Saint-François, de la ville de Doullens, représentées par le révérend père Jacques-Hippolyte de Croix, gardien des cordeliers de ladite ville de Doullens, nommé leur député par délibération du 20 de ce mois.

*Et suivent MM. les curés des autres villes, bourgs et villages situés dans le ressort du bailliage d'Amiens, par ordre de prévôté.*

*Prévôté de Beauvoisis à Amiens.*

M. Jean-Baptiste Champion, chanoine régulier et curé de Saint-Acheul-lès-Amiens ;

M. Jean-Baptiste Scével, curé d'Ailli-sur-Somme ;

M. François-Firmin Tondu, curé de Bacouel ;

M. Jean-Baptiste Retourné, curé de Berni ;

M. Firmin Masse, curé de Notre-Dame de Baves ;

M. Jean-Baptiste-Romain Berly, curé de Saint-Nicolas de Baves.

M. Paul-Henry Laurent, curé de Boyenes ;

M. Charles-François-Joseph Tellier, curé de Bouquainville ;

M. Robert-Joseph Cordier, curé de Cagny ;

M... Saulny, curé de Cavillon, représenté par

M. Jean-Baptiste-Roch Sannier, son fondé de procuration, passée le 24 de ce mois devant Montigni, notaire, à Piquigny ;

M. Jean-Baptiste Revest, curé de Cléry ;

M. Charles-Adrien Harmaville, curé de Contenchy ;

M. Jean-François Lefebvre, curé de Creuse ;

M. Joseph-Jean-Baptiste Bellet, curé de Croissy, représenté par M. Laurent Revoir, curé du Beauquet, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Conty, le 26 de ce mois ;

M. François de Caix, curé de Croix ;

M. Antoine-Léon Carpentier, curé de Dreuil-sous-Mollien-Vidame, représenté par M. Pierre-François-Charles Duval, curé dudit Mollien-Vidame, son fondé de procuration, passée devant notaire, audit Molliens, le 28 de ce mois.

M. André-Éloi Caron, curé de Dreuil-sur-Somme ;

M. Charles-Antoine-Henry Louvet, curé de Dury ;

M. Jacques-Antoine Sinoquet, curé d'Esserteau ;

M. Mathieu Asselin, curé de la Faloise, représenté par M. Jean-Baptiste Asselin, vice-curé de Notre-Dame de cette ville, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Amiens, le 27 de ce mois ;

M. Jean-François Martin, vicaire en chef de Faye-les-Hornois ;

M. Jean-Charles Couture, curé de Ferrières ;

M. Jean-Hyacinthe-Joseph Chochot, curé de Flui ;

M. Louis-Marie Dupont, curé de Fournidroy, représenté par M. Pierre-Antoine Vasseur, curé de Piquigny, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Piquigny, le 20 de ce mois ;

M. Nicolas Loiseant, curé de Fransure, représenté par M. Jean-Baptiste Maréchal, curé de Rogy-la-Granville, son fondé de procuration, passée devant notaire, audit Rogy, le 19 de ce mois ;

M. Louis-Edmond Leleu, curé de Frenoy-au-Val ;

M. Charles-Clément Hue, curé de Fricamps, représenté par M. Robert-Louis Denisot, chapelain, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Poix, le 26 du même mois ;

M. Pierre-François Barbier, curé de Gouy-les-Groiseillers, représenté par M. Maréchal, curé de Rogy, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Conty, le 19 de ce mois ;

M. Jean-François Huet, curé de Grattepanche ;

M. Geoffroy Lambert, curé de Guignemicourt ;

M. Alexis Nollant, curé de Guillaucourt et Estrées ;

M. Jean-Alexis Langnics, curé de Lincheux et d'Hallivilliez-sous-Secours, représenté par M. Jean-Baptiste-Joseph Caron, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Hornoy, le 27 de ce mois ;

M. Moncrou, curé d'Hallivillez-les-Louardes, représenté par M. Jacques-Firmin Lupard, curé de Paillart, son fondé de procuration ;

M. Pierre Boutlet, curé d'Hangest-sur-Somme ;

M. Pierre Clabaut, curé de Jumelles et du Petit-Boquel ;

M. Jean-Baptiste-Joseph-Gabriel Bertin, curé du Maige ;

M. Jean Lefebvre, curé de Lœuilly ;

M. Pierre-François-Charles Duval, curé de Molliens-le-Vidame ;

M. Nicolas-Augustin-Gabriel Trouvin, curé de Moutières-lès-Amiens ;

M. Charles Novian, curé de Monsures, représenté par M. Jacques-Antoine Sinoquet, curé d'Esserteaux, son fondé de procuration, passée devant notaires, à Conty, le 26 de ce mois ;

M. Nicolas Crespin, curé de Moyencourt ;  
 M. Maximilien-Nicolas Houssaye, curé de Namps-Aumont ;  
 M. Jean-François du Warent, curé de Nampti ;  
 M. Alexandre Levasseur, curé de Neuville-lès-Leuilly ;  
 M. Denis Rabouille, curé d'Oresmaux ;  
 M. Jean-Baptiste Boutois, curé d'Oissy, représenté par M. Henry Tourbier, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Amiens, le 23 de ce mois ;  
 M. Pierre-Antoine Vasseur, curé de Piquigny ;  
 M. Louis Leroux, curé de Namps-au-Val ;  
 M. Jacques-Firmin Lupart, curé de Paillart ;  
 M. Jean-Baptiste Jovelet, curé de Pissy ;  
 M. Fidel-Amant Jamet, curé de Saint-Denis de Poix ;  
 M. Etienne Lécureux, curé de Saint-Martin de Poix, représenté par M. Jean-Baptiste-Augustin Laurent, prêtre, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Poix, le 22 de ce mois ;  
 M. Nicolas de Marquetz, curé de Prouses ;  
 M. Louis-François Caron, curé de Notre-Dame de Poix, représenté par M. Pierre-Julien-François Losey, curé de Fromery, son fondé de procuration, passée le 26 de ce mois, devant notaire, à Poix ;  
 M. Boniface Niquet, curé de Quevauvillers ;  
 M. Henry Tourbier, curé de Renancourt ;  
 M. Hendque Alexandre, curé de Revel ;  
 M. Firmin Lancia, curé de Riencourt ;  
 M. Jean-Baptiste Maréchal, curé de Rogy-la-Graville ;  
 M. François Lefebvre, curé de Rumigny ;  
 M. Jean-Louis Andrieux, curé de Sains, Saint-Furcien et le petit Cagny ;  
 M. François Caux, curé de la paroisse de Saineval ;  
 M. Charles-François Montigni, curé de Seux, représenté par M. François Caux, son fondé de pouvoirs, du 28 de ce mois, légalisés ce jourd'hui par le seigneur évêque d'Amiens.  
 M. Nicolas Mille, curé de Brique-Mesnil, représenté par ledit M. Caux, fondé de sa procuration, passée devant Montigni, notaire, à Piquigny, le 26 de ce mois ;  
 M. François-Nicolas Quentin, curé de Saleur de Salouettes ;  
 M. Pierre-François Damey, curé de Saveuse ;  
 M. Louis Bellegueule, curé de Saint-Aubin, représenté par M. Henry Toubier, curé de Renancourt, son fondé de procuration passée devant notaire, à Molliens, le 28 de ce mois ;  
 M. Pierre-Augustin Bulleau, curé de Saint-Pierre, à Gouy ;  
 M. Pierre de Goves, curé de Saint-Sauflieu ;  
 M. Jean-Baptiste Vellin, curé de Ragny, représenté par M. Jean Lefebvre, curé de Leuilly, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Amiens, le 28 de ce mois ;  
 M. Joseph-Nicolas Riquet, curé de Tilloy, représenté par M. Joseph-Martin Chapelain, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Conty, le 26 de ce mois ;  
 M. Joseph-Alexandre Dangers, curé de Groy-Wailli, présenté par M. Lefebvre, curé de Leuilly, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Conty, le 27 de ce mois ;

*Prévôté de Beauquène.*

M. Pierre-Claire Gelée, curé d'Acheux ;  
 M. Louis-Jean-Baptiste Lefebvre, curé d'Allouilles ;

M. Jean-François George, curé d'Argouves ;  
 M. Louis d'Albert, curé d'Argeves, et de Vau-chelles-les-Authies, représenté par M. Dupré, curé de Varennes, fondé de sa procuration, passée le 27 mars ;  
 M. Hubert-Eugène Raison, curé d'Authies ;  
 M. Jean-Baptiste Trogneux, curé de Beaucourt ;  
 M. Joseph d'Ambreville, curé de Beauquène ;  
 M. Nicolas-Théodore Bounard, curé de Belloy-sur-Somme, par M. Charles-François de Machi, prêtre, curé de la Chaussée, suivant sa procuration ;  
 M. Louis-Victor Cauchy, curé de Bernaville ;  
 M. Pierre-Martin Aclocq, curé de Berneuil ;  
 M. Hubert Manault, curé de Bertangles ;  
 M. Louis-François-Joseph Duriez, curé de Bertancourt, représenté par M. Jean-Louis Bataille, prêtre, directeur de l'abbaye de Bertancourt, son fondé de procuration, passée devant notaire le 28 de ce mois ;  
 M. Vincent Tranguy, curé de Bettencourt-Saint-Ouin ;  
 M. Honoré Duplan, curé de Bourdon ;  
 M. André Le Tierce, curé de Buz-les-Artois, représenté par M. Claire Gelée, curé d'Acheux, son fondé de procuration, passée devant notaire le 24 de ce mois ;  
 M. Antoine Cornette, curé de Canaples, représenté par M. Hurache, curé d'Autheux, son fondé de procuration, passée devant notaire le 28 de ce mois ;  
 M. Jean-François Le Blond, curé de Chardonetes ;  
 M. Charles-François de Machi, curé de la Chaussée de Péquigny ;  
 M. Pierre de la Broye, curé de Croissy ;  
 M. Jean-Baptiste Jourdain, curé de Contay, représenté par M. Jean-François de Roussain, curé de Wouartois Baillon, son fondé de procuration, passée devant notaire le 29 de ce mois ;  
 M. Nicolas-Firmin-Joseph Francière, curé de Domarre-les-Ponthieux ;  
 M. Antoine Fauvel, curé de Dommont, représenté par M. Jean-Alexis Rohault, prêtre du diocèse d'Amiens, son fondé de procuration du 27 de ce mois ;  
 M. Jean-Baptiste-Claude Billet, curé d'Epecamps ;  
 M. Louis Montvoisin, curé de Fleselles ;  
 M. Ambroise Olive, prêtre curé de Flixecourt, représenté par M. Charles-François de Machy, curé de la Chaussée, son fondé de procuration, du 27 de ce mois ;  
 M. Claude Longuet, curé de Halloy-l'Épernoy, représenté par M. Josse Longuet, son fondé de procuration, passée devant notaire le 29 de ce mois ;  
 M. Thomas Lupart, curé d'Harpouville, représenté par M. Jacques-Firmin Lupart, son frère, curé de Paillart, fondé de sa procuration, passée devant notaire le 29 de ce mois ;  
 M. Jacques-Augustin Isidore, curé d'Havernas et Wargnies, représenté par M. Joseph du Crottoy, chanoine, curé de Vinacourt, son fondé de procuration, du 28 de ce mois ;  
 M. Alexandre Carton, curé d'Hérissart, représenté par M. Pierre-Honoré-François Fertel, curé de la paroisse de Saint-Sulpice de cette ville, fondé de sa procuration, du 29 de ce mois ;  
 M. Pierre-Furcy Gabry, prêtre, curé d'Isieux ;  
 M. Charles-François Vasseur, curé de Lanches, représenté par M. Jean-Baptiste Chrysostôme Sueur, prêtre chapelain de la Chapelle Saint-Valéry, à Yocourt, son fondé de procuration devant notaire, du 29 de ce mois ;

M. Nicolas-Vincent Dupré, curé de Léalvillers ;  
M. Thomas Guillain, curé de Louvancourt, représenté par M. Nicolas Dupré, curé de Léalvillers, fondé de procuration, du 26 de ce mois ;

M. Jean-Baptiste Moumers, curé de Molliu-au-Bois ;

M. Nicolas Serray, curé de Montrolet, représenté par M. Jean-Baptiste Mercher, ancien curé de la Chaussée, son fondé de procuration, du 28 de ce mois ;

M. Louis Aubenton, curé de Montonvillers ;

M. Geoffroy Sellier, curé de Pernois, représenté par M. Duminil, curé de Saint-Michel, son fondé de procuration, du 28 de ce mois ;

M. Pierre-Antoine de Revel, curé de Pierre-gaux ;

M. Jean-Joseph de Raucourt, curé de Poulainville ;

M. Philippe Canaples, curé de Rainneville ;

M. Jean-François Després, curé de Rincheval, représenté par M. François Georges, fondé de procuration, passée devant notaire à Doullens, le 19 de ce mois ;

M. François-Remi Le Cul, curé de Rubenpré ;

M. Claude-François Ruain, curé de Senlis et Hedoville, représenté par M. Jean-Baptiste Magnier, fondé de procuration, passée devant notaire le 26 de ce mois ;

M. Jean-Noël Thiron, curé de Saint-Ouin ;

M. Noël-Nicolas Le Joindre, curé de Saint-Sauveur ;

M. François-Bernard Carette, curé de Saint-Vast ;

M. Jean-Baptiste Hareux, curé de Talmas, représenté par M. Pierre Bounaire, curé de Dours, fondé de procuration, passée devant notaire, à Fouillois, le 22 de ce mois ;

M. Jean-Baptiste-Joseph Flamand, curé de Toutencourt, représenté par M. Nicolas Demarest, prêtre, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Rubenpré, le 27 de ce mois ;

M. Charles-Eugène Maréchal, prieur de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, et en cette qualité curé de Val-de-Maisons, dépendant de la paroisse de Sainte-Catherine en ladite abbaye ;

M. Jean-Baptiste Lortio, curé de Vaux-les-Amiens ;

M. Joseph Ducrotoy, curé de Vinacourt ;

M. François-Etienne Herbette, curé de Villers-Bocage ;

M. Jean-François de Roussain, curé de Warloy-Baillon.

#### *Prévôté de Beauvoisis à Granvillers.*

Dom Pierre-François Reveillon, curé d'Abban-court-la-Grange, représenté par M. Pierre-François-Julien Lauzé, curé de Francry, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Fromery, le 19 de ce mois ;

M. Jean de Larche, curé d'Aygnières, représenté par M. Louis-Firmin Caron, curé de Notre-Dame de Poix, fondé de procuration, passée devant notaire, à Grandvillers, le 26 de ce mois ;

M. Jean-Baptiste de Bry, curé de Beaudeduit ;

M. Pierre Daymat, curé de Bettembos ;

M. Antoine-François-Dominique Davelluy, curé de Blangy, représenté par M. Robert-Louis Denisot, prêtre, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Poix, le 22 de ce mois ;

M. Jacques-Philippe-Christophe Dumanoir, curé de Saint-Martin de Blargies, représenté par M. Antoine de Vimes, curé de Romescamps, son fondé de procuration, passée devant notaire, audit Blargies, le 27 de ce mois.

M. Louis-André Lemoine, curé du Boisrault, représenté par M. Pierre Tacher, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Hornoy, le 26 de ce mois ;

M. Jean-Baptiste Boyeldieu, curé de Bouneuilles-Eaux, représenté par M. Revoir, curé de Beauqueunc, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Conty, le 26 de ce mois ;

M. Honoré Machaunette, curé de Bouttavens-la-Grange, représenté par M. Jean-Baptiste Noblesse, curé de Dreuil, son fondé de procuration, passée à Fromery le 25 de ce mois ;

M. Charles Fusellier, curé de Bouvrenne, représenté par M. Antoine Desvismes, curé de Romescamps, fondé de procuration, passée devant notaire, audit Fromery, le 25 de ce mois ;

M. Joseph-François Tonnelier, curé de Briot, représenté par M. Clair Gelée, curé d'Acheux, fondé de procuration, passée devant notaire, à Granvillers, le 19 de ce mois ;

M. Adrien Lelièvre, vicaire en chef de Broquier, représenté par M. Jean-Charles Ternissien, curé, fondé de procuration, passée devant notaire, à Feuquières, le 29 de ce mois ;

M. Louis Picard, curé de Bussy-les-Poix, représenté par M. Charles-Léonard Quignon, prêtre, chapelain de la cathédrale d'Amiens, fondé de procuration, passée devant notaire, à Foix, le 24 de ce mois ;

M. Jean Gaudissart, curé de Cany, représenté par M. Fidel-Amant Jumel, curé de Saint-Denis de Poix, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Fromery, le 27 de ce mois ;

M. Augustin-François Vatré, curé de Campas, représenté par M. Jean-Baptiste-Procope Boulnoy, curé de Molliens en Beauvoisis, son fondé de procuration ;

M. François Petit, curé de Caulières, représenté par M. Remy-Jean-Baptiste Vauquelin, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Lignières-Châtelain, le 20 de ce mois ;

M. Antoine-Joseph de Savoye, curé de Choqueuse-les-Bernard, représenté par M. Jean-Baptiste de Bry, curé de Beaudeduit, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Poix, le 23 de ce mois ;

M. Charles Prévost, curé de Saint-Martin de Conty, représenté par M. Jean-Baptiste-Augustin Laurent, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Conty, le 27 de ce mois ;

M. Martin Parmentier, curé de Courcelles-sous-Thoix ;

M. Nicolas-François Sauval, vicaire en chef de Croix-Rault, représenté par M. François Delavigne, prêtre, son fondé de procuration, passée devant notaire à Poix, le 22 de ce mois ;

M. Charles-Antoine Deschamps, curé de Dargiens ;

M. Jules-François Daboval, curé de Damereaucourt, représenté par M. Charles Du Miny, curé de Mireaucourt, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Grandvillers, le 26 de ce mois ;

M. François-Henry Fondecour, curé d'Epléssier, représenté par M. Louis-Joseph Asselin, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Poix, le 23 de ce mois.

M. Jean Petit, curé d'Escames, représenté par M. Charles-Léonore Quignon, chapelain, fondé de procuration, passée devant notaire, à Sougeon, le 23 de ce mois ;

M. Charles-François Vitet, curé d'Etancourt, représenté par M. Jean-Martin Parmentier, curé de Courcelles-sous-Thoix, fondé de sa procuration,

passée devant notaire, à Grandvillers, le 26 de ce mois ;

M. Louis Descroix, curé d'Esquennes, représenté par M. Pecquet, curé de Grandvillers, fondé de procuration, passée devant notaire, le 23 de ce mois, audit Grandvillers ;

M. Pierre-Louis Vassel, curé de Feuquières ;

M. David de Tunq, curé de Fleury, représenté par M. Jérôme, prêtre, fondé de procuration, passée devant notaire à Conty, le 27 de ce mois ;

M. Jacques Soyer, curé de Fontenay, représenté par M. Nicolas Quentin, curé de Saleux, fondé de procuration, passée devant notaire, à Gerbrois, le 20 de ce mois ;

M. Pierre-Julien-François Losey, curé de Fromerie ;

M. Antoine-Clément Pecquet, curé de Grandvillers ;

M. Charles Delatre, curé de Guisancourt, représenté par M. Charles-Antoine Deschamps, curé de Dargies, fondé de procuration, passée devant notaire, audit Dargies, le 26 de ce mois ;

M. Pierre-Jacques-Honoré Bouillay, vicaire en chef des Hescamps et Saint-Clair, représenté par M. Pierre-François Damet, curé de Saveuse, fondé de procuration, passée devant notaire, à Grandvillers, le 26 de ce mois ;

M. Romain Duponchel, curé de la Chapelle-sous-Poix, représenté par M. Pierre-Philippe Lemerey, son fondé de procuration, passée devant notaire à Poix, le 23 de ce mois ;

M. François Boucher, curé de la Maronde, représenté par M. Pierre Tacher, abbé de Saint-Larme, son fondé de procuration, passée devant notaire à Ornoy, le 24 de ce mois ;

M. Pierre-Joseph Joffroy, curé de la Vaquerie, représenté par M. Jean-Baptiste Le Bry, son fondé de procuration, passée devant notaire, à Thois, le 23 de ce mois ;

M. Charles-Antoine Maunier, curé de Lignères-Chatelain, représenté par M. Pierre-Ignace Héquet, son fondé de procuration, passée devant notaire, audit Lignères, le 26 de ce mois ;

M. Charles Dumesnil, curé de Meréaucourt et Eramécourt ;

M. Jean-Baptiste-Procope Boullenois, curé de Molliens-en-Beauvoisis ;

Dom Jean-François Prévôt, curé de Mousseaux-l'Abbaye, représenté par ledit M. Boullenois, fondé de sa procuration, passée devant notaire, à Fromery, le 28 de ce mois ;

M. Joseph-Remi Moyencourt, curé d'Offroy, représenté par M. Jean Andrieux, fondé de sa procuration, passée devant notaire, à Poix, le 21 de ce mois ;

M. Jean-François Constantin, curé d'Offigny, représenté par M. Pierre d'Onat, fondé de procuration, passée devant notaire, à Lignères-Chatelain, le 28 de ce mois ;

M. Jean-Baptiste Flory, curé de Domescourt, représenté par M. Etienne Descroix, fondé de procuration, passée devant notaire, le 26 de ce mois ;

M. Antoine-Denis Devismes, curé de Romescamp ;

M. Antoine Leborgne, curé de Sernoy, représenté par M. Niquet, fondé de procuration, passée devant notaire à Grandvillers, le 26 de ce mois ;

M. Antoine-Alexandre Belhomme, curé de Sarcus, représenté par M. Charles Dumesnil, fondé de pouvoir, passé devant notaire, à Sarcus, le 24 de ce mois ;

M. François-Noël Brailli, curé de Sentelly, représenté par M. Niquet, son fondé de procuration,

passée devant notaire, à Grandvillers, le 27 de ce mois ;

M. François Bigorgne, curé de Soupliecourt, représenté par M. Antoine-Hippolyte Parrey, fondé de procuration passée devant notaire, à Poix, le 20 de ce mois ;

M. Pierre Breton, curé de Sully, représenté par M. Morvillers, prêtre, fondé de procuration, passée devant notaire à Fontenay, le 20 de ce mois ;

M. Jean-Baptiste Darras, curé de Denicourt, représenté par M. Vanel, curé de Feuquères, fondé de procuration, passée à Feuquères, le 29 de ce mois ;

M. Nicolas Sorel, curé de Segrais, représenté par M. Delair, chanoine, fondé de procuration, passée devant notaire, à Lignières-Chatelain, le 27 de ce mois ;

M. Pierre-François Éloy, curé de Saint-Romain ;

M. Pierre-Jean-Baptiste Tuillier, curé de Saint-Thibaud, représenté par M. Etienne Descroy, fondé de pouvoir, du 28 de ce mois, légalisé ce jour-d'hui ;

M. François Tulivet, curé de Thérines, représenté par M. Vanet, curé de Feuquères, fondé de procuration, passée devant notaire à Grandvillers, le 21 dudit mois ;

M. Jean-Louis Accloq, curé de Thieuloy-la-Ville, représenté par M. Pecquet, curé à Grandvillers, fondé de procuration, passée devant notaire, audit Grandvillers, le 20 de ce mois ;

M. Jean-Charles Legrand, curé de Toy, représenté par M. Parmentier, fondé de procuration, passée devant notaire, à Grandvillers, le 24 du même mois ;

M. Louis-Joseph Braillon, curé de Villers-Vermond, représenté par M. Morvillers, prêtre, fondé de sa procuration, passée devant notaire, à Fontenay, le 21 de ce mois ;

M. Pierre-Jacques Despréaux, curé de Wraignes, représenté par M. Rabardel, chanoine, fondé de procuration, passée devant notaire, à Amiens, le 25 de ce mois ;

M. Louis Pinet, curé de Molaquies, représenté par M. François Manin, son fondé de procuration ;

M. Claude Dandin, curé de Saint-Quentin-des-Près, représenté par M. François Pelletier, son fondé de procuration.

#### *Prévôté de Doullens.*

M. Florimond-François Hurache, curé des Anthieux ;

M. Charles Vasseur, curé d'Hautiens, représenté par M. Jean-Baptiste Magnier, prêtre et sous-diacre d'office de la paroisse de Saint-Rémi d'Amiens, fondé de procuration passée devant notaire, à Doullens, le 20 de ce mois ;

M. Jean-François Asselin, curé de Barby, représenté par M. Jean-Nicolas Leroi, chapelain, fondé de sa procuration du 29 de ce mois, légalisée ce jour-d'hui ;

M. Pierre Bloquet, curé de Beauval, représenté par M. Joseph d'Ambreville, curé de Beauquène, fondé de sa procuration du 24 de ce mois ;

M. Nicolas Denoës, curé de Boisbergues, représenté par M. Poussart, curé de Candas, fondé par procuration, du 24 de ce mois ;

M. Ignace de Leuvigne, curé de Brévillez, représenté par M. Dutilloi, fondé par procuration du 26 de ce mois ;

M. Jean-François-Honoré Poussart, curé de Candas ;

M. Firmin Holleville, curé de Notre-Dame de Doullens ;

M. Jean-Baptiste Delamarre, curé de Saint-Martin de Doullens, représenté par ledit Holleville, fondé de sa procuration, du 18 de ce mois;

M. André Rogerey, curé de Saint-Pierre de Doullens, représenté par ledit M. Holleville, fondé de procuration, du 19 de ce mois;

M. Charles Trouet, curé de Fief et Bonneville; M. Firmin Guillain, curé de Fienvillers;

M. Norbert-François Hurtrelle, curé de Frohenle-Grand, représenté par ledit M. Guillain, fondé de procuration, du 20 de ce mois;

M. Jean-Baptiste Lefebvre, curé de Frohen-le-Petit, représenté par ledit M. Guillain, par procuration du 20 dudit mois;

M. Louis-Nicolas-Gervais-Amant Bullant, curé de Gézincourt, représenté par M. Trouet, curé de Fieffes, par procuration du 20 de ce mois;

M. Antoine-François Bâtonnier, curé de Grouches, représenté par M. de Goves, curé de Saint-Soffieu, par procuration du 26 dudit mois;

M. Montaigur, curé de Hèmes et Ardainville, représenté par M. Cornu, curé d'Yvrenches, son fondé de procuration, du 28 de ce mois, légalisée ce jourd'hui;

M. Jean-François-Dominique Duvillers, curé de Haussecours, représenté par M. Tronet, curé de Fieffes, fondé de procuration, du 20 dudit mois;

M. Pierre-Benjamin Herbette, curé de la Vicoigne;

M. Pierre-Augustin de Neux, curé des Meillards, représenté par M. Pierre-Augustin Bullo, son fondé de pouvoirs, du 27 de ce mois, légalisés ce jourd'hui;

M. Jacques Brice, curé de Luchuelle, représenté par M. Poussart, curé de Candas, fondé par procuration du 26 de ce mois;

M. François-Emmanuel-Jacques Desjardins, curé de Longvillers, représenté par M. Accloq, curé de Berneuil, fondé de sa procuration du 27 de ce mois;

M. Philippe Roger, curé de Montigni-les-Jongleurs, représenté par M. Lefebvre, curé de Saint-Acheul-les-Doullens, son fondé de pouvoirs, du 28 du même mois;

M. Marc Godefroi, curé de Neuville, représenté par M. Lucheux, curé de Kérieux, par procuration du 24 dudit mois;

M. Mathieu Beaumont, curé d'Occoches, représenté par M. Joiron, chapelain, fondé de sa procuration du 19 de ce mois;

M. François-Joseph-Eustache Floart, curé d'Outrebois, représenté par M. Petit, fondé de sa procuration du 18 de ce mois;

M. François-Alexandre Courtois, curé de Ransart, en l'abbaye de Saint-Michel de Doullens;

M. Adrien-Joseph Petit, curé de Raimensnil, près Doullens, représenté par M. Louis-Joseph Asselin, fondé de procuration, du 24 de ce mois;

M. Ignace Lefevre, curé de Saint-Acheul, près Doullens;

*Prévôté de Fouilloy.*

M. Jean-Baptiste-Bernard, curé d'Abban-court et Warfusée;

M. Charles-Philippe-François Poyon, curé d'Auligny, représenté par M. Petit, fondé de procuration de ce jourd'hui;

M. Jacques-François Mabile, curé de Bezieux;

M. Jean-Baptiste Adrien, curé de Blangy-sur-Somme, représenté par M. Vasseur, curé de Glisy, fondé de procuration, du 23 dudit mois, dûment légalisé;

M. Jean-François Lefebvre, curé de Bonnet,

représenté par M. Roultet, curé de Pons, fondé de pouvoir, du 23 de ce mois, dûment légalisé;

M. Charles Lécuyer, curé de Buire;

M. Antoine-Adrien Fouquerelles, curé de Bussyls-Dours, représenté par M. Fouquerelles, vicaire de Saint-Remi, fondé de sa procuration du 28 de ce mois;

M. Jean Fusellier, curé de Cachy, représenté par M. Dupré, fondé de sa procuration du 28 dudit mois;

M. Charles Boileau, curé de Saint-Jean-de-Corbie, représenté par dom Mépuis, fondé de procuration du 28 dudit mois;

M. Antoine-Remi Riflet, curé de Saint-Thomas de Corbie, représenté par M. Riquebourg, fondé de sa procuration du 28 dudit mois;

M. François-Remi Loullier, curé de Saint-Albin de Corbie, représenté par M. Riquebourg, fondé de procuration du 28 de ce mois;

M. Antoine-François de Noyelle, curé de Saint-Eloi de Corbie, représenté par dom Mépuis, fondé de procuration du 27 de ce mois;

M. Nicolas-Alexis Caroix, curé de Notre-Dame en Saint-Etienne de Corbie, représenté par dom Michel Lally, par procuration du 20 de ce mois;

M. Jean-Baptiste-Joseph-Racine, curé de Domare-sur-la-Luce;

M. Pierre de Bounaire, curé de Dours;

M. Pierre Paltez, curé de Fouilloy, représenté par M. de La Rosée, fondé de procuration du 20 de ce mois;

M. Charles Merchier, curé de Franvillers, représenté par M. l'abbé Fournier de Saveuse, vicaire de Saint-Martin, fondé de procuration du 26 de ce mois, dûment légalisée;

M. André Candellier, curé de Flechancourt;

M. Jean Juri, curé de Gentelles, représenté par M. Berly, curé de Boves, fondé de procuration passée le 24 de ce mois, dûment légalisée;

M. Jean-Baptiste Vasseur, curé de Glisy;

M. Jean-François Lottin, curé du Hamel, représenté par M. Dupré, fondé de procuration du 29 dudit mois;

M. Pierre-Augustin Lhote, curé de Hamelet, représenté par M. de La Rosée, doyen de Fouilloy, fondé de sa procuration du 20 de ce mois;

M. Agnan-Florentin Collet, curé d'Hahengart;

M. François de Linancourt, curé de Bouzancourt, représenté par M. François Fayès, curé de Belloy-Saint-Léonard;

M. Charles Fournier, curé de Heilly, représenté par M. l'abbé Fournier, fondé de son pouvoir du 26 de ce mois, dûment légalisé;

M. Alexis Talegrain, curé d'Henancourt, représenté par M. Deffaux, prêtre, fondé de sa procuration du 23 mars;

M. Armand Quignon, curé de la Motte-en-Santerre, représenté par M. Bernard, curé d'Abban-court, fondé de sa procuration du 28 dudit mois;

M. Jacques-Jean-Baptiste-Augustin Langevin, curé de Longau;

M. Louis-Ambroise Galbon, curé de Marcel-Cave;

M. Adrien Andrieux, curé de Méricourt-l'Abbé, représenté par M. Darras, fondé de pouvoir du 28 mars, dûment légalisé;

M. Jean-Baptiste Caget, curé de Montigni-Villancourt, représenté par M. Candellier, curé de Flechancourt, fondé de sa procuration de ce jourd'hui;

M. Jean-Louis-Martin de Barres, curé de la Neuville de Corbie, représenté par M. Roulley, curé de Pons, fondé de procuration du 29 dudit mois;

M. Charles Roulley, curé de Pons;



M. Jean-Baptiste de Lucheux, curé de Querrieux ;

M. François-Marie Le Marchand, curé de Ribemont, représenté par M. Harreux, curé de Saint-Rémi, fondé de procuration du 17 de ce mois ;

M. Firmin Pley, curé de Sailly-le-Sec ;

M. Pierre-Louis-Robert Vart, curé de Sailli-Laurette, représenté par dom Mathieu, fondé de procuration du 20 de ce mois ;

M. Léger Bernard, curé de Glimont-Thézy ;

M. Jules-Augustin Hevin, curé de Saint-Gratien, représenté par M. Lucheux, curé de Querrieux, fondé de sa procuration ;

M. Louis-Alexis Rochon, curé de Vert-sous-Corbic, représenté par M. Bernard, curé d'Abban-court, son fondé de procuration ;

M. Antoine-Gabriel d'Herbes, curé de Vequemont ;

M. Amable-Joseph Carpentier, curé de La Vieville, représenté par M. Brandicourt, curé de Saint-Firmin-le-Confesseur, son fondé de procuration ;

M. Augustin-René Aubry, curé de Ville-sous-Corbic, représenté par M. Dinancourt, chapelain, son fondé de procuration.

M. René Dupré, curé de Villiers-Bretonneux ;

M. Nicolas d'Horville, curé de Wiancourt-l'Equipée, représenté par M. Carbon, curé de Marcel-Cave, son fondé de procuration ;

M. Henri Turquet, curé de Cerisy-Gailly, représenté par M. Jacques-Jean-Baptiste Fournier, Augustin Langevin, son fondé de procuration ;

M. Nicolas-François Chopart, curé de Morcourt, représenté par M. Langevin, son fondé de procuration ;

*Prévôté de Saint-Riquier.*

M. Jean-Joseph Marcotte, curé de Beaumetz, représenté par M. Cauchy, curé de Bernaville, son fondé de procuration ;

M. Jean-Baptiste Pointart, curé de Bouchon ;

M. François d'Ozel, curé de Brucamps, représenté par M. Longuet, curé de Surcamps, son fondé de procuration ;

M. Jean Madoux, curé de Bussujacourt, représenté par M. Collet, curé de Saint-Riquier, son fondé de procuration ;

M. Louis-Honoré-Charles Devismes, curé de Cramont, représenté par M. Legendre, chapelain de la cathédrale d'Amiens, son fondé de procuration ;

M. Jean-Baptiste Barbier, curé de Donqueur ;

M. Jean-François-Ovide Mentel, curé de Favières, représenté par M. Desjoberts, chanoine de la cathédrale d'Amiens, son fondé de procuration ;

M. Jean-François du Bourguet, de Foretz-Moulier, représenté par M. Martin, chapelain de la cathédrale d'Amiens, son fondé de procuration ;

M. Hyacinthe Leleu, curé de Francville, représenté par M. Sueur, chapelain de la chapelle de Saint-Vallery à Ribeaucourt, son fondé de procuration ;

M. Pierre-Ignace Auger, curé de Francu et Oudancourt, représenté par M. Jové, curé de Goranflos, son fondé de procuration ;

M. Jacques Masse, curé de Sanville, représenté par M. Lefèvre, curé de Saint-Acheul, près Doullens, son fondé de procuration ;

M. Etienne-Louis Sensey, curé de Goranflos ;

M. Pierre-Albin Cornu, curé d'Ivranches et Ivranchaux ;

M. Nicolas Leclerc, curé de Létoile, représenté par M. Roussel, curé de Saint-Jacques de la ville d'Amiens, son fondé de procuration ;

M. Charles-François-Joseph Gorin, curé de Maisons-Rolland, représenté par M. Gorin, prêtre et professeur au collège d'Amiens, son frère et fondé de sa procuration ;

M. Duboyle, curé de Moufflers, représenté par M. Roussel, curé de Saint-Jacques, en cette ville, son fondé de procuration ;

M. Nyon, curé de Noyelle-en-Chaussée, représenté par M. Francières, curé de Domart-les-Ponthieux, son fondé de procuration ;

M. Pierre-André Bridoux, curé d'Oncux-Neuville et Fretel, représenté par M. Collet, curé de Saint-Riquier, son fondé de procuration ;

M. Jean-Baptiste Petit, prieur, curé de Prouville, représenté par M. Cauchy, curé de Saint-Bernaville, son fondé de procuration ;

M. Guillain Le Temple, curé de Ribaucourt ;

M. Noël-Antoine Rouchart, curé de Saint-Manguille, représenté par M. Cornu, curé d'Ivranches, son fondé de procuration ;

M. Pierre-Jacques-François Gattet, curé de Saint-Riquier ;

M. Josse Longuet, curé de Surcamps et Vau-chelle ;

M. Pierre-Joseph Motteau, curé d'Erguy, représenté par M. Sevel, curé d'Ailly, son fondé de procuration.

*Prévôté de Vimeu.*

M. François-Alexis Caron, curé d'Enneville et Campagne, représenté par M. Herbette, curé de Villers-Bocage, son fondé de procuration ;

M. Joseph de Poilly, curé de la paroisse d'Acheux ;

M. Jean-Charles Ternisien, curé de Notre-Dame d'Airaines ;

M. François Marduel, curé de Saint-Denis dudit Airaines ;

M. Jean-Martin, curé d'Alney, représenté par M. Caron, chanoine de la cathédrale de cette ville, son fondé de procuration ;

M. François Bouilly, curé d'Avesnes, représenté par M. Suart, curé d'Étreyna, son fondé de procuration ;

M. François-Joseph Becquet, curé du Dault, représenté par M. Liquois de Beaufort, chanoine de la cathédrale de cette ville, son fondé de procuration ;

M. Jacques de La Paix de Lizancourt, prieur, curé d'Aumont, représenté par M. Jean-Baptiste Fertel, curé d'Ornoy, son fondé de procuration ;

M. Pierre-Firmin Regnier, curé de Bailleul, représenté par M. de Poji, curé d'Acheux, son fondé de procuration ;

M. François-Joseph Bigorgne, curé de Behin, représenté par M. Dinocourt, chapelain de la cathédrale de cette ville, son fondé de procuration ;

M. Jean-François Favez, curé de Benoit-Saint-Léonard ;

M. François Lemotte, curé de Bettancourt-sur-Mer, représenté par M. Auger, curé de Nibat, son fondé de procuration ;

M. Nicolas Coffignier, curé de Bettancourt-Rivière, représenté par M. Marduel, curé de Saint-Denis d'Airaines, son fondé de procuration ;

M. Joseph Dumange, curé de Bazinval, représenté par M. Phalempin, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, son fondé de procuration ;

M. Jean-François Travet, curé de Boismont, représenté par M. Rohault, prêtre du diocèse d'Amiens, son fondé de procuration ;

M. Joseph Delens, curé de Bouillancourt-en-

Sery, représenté par M. Covitart, chanoine prémontré, son fondé de procuration ;

M. Adrien Lemecque, curé de Bouillancourt-sur-Myanet, représenté par M. Sénéchal, prêtre, professeur au collège de cette ville, son fondé de procuration ;

M. Casimir-Hippolyte Pieffort, curé de Bourseville, représenté par M. Thiron, curé de Saint-Ouin, son fondé de procuration ;

M. Gilbert-Marie Le Picard, curé de Bouvincourt-Saint-Hilaire et Cote-Pie, en personne ;

M. Nicolas Tiremache, curé de Bray-les-Mareuil, représenté par M. de Goves, curé de Soufflieu, son fondé de procuration.

M. Philippe Lecul, curé de Cahon, représenté par M. Dessomme, prêtre, son fondé de procuration ;

M. Louis-François Carpentier, curé de Camps en Amiénois, représenté par M. Duval, curé de Molliens, son fondé de procuration ;

M. Simon du Fetet, curé de Cahieux, représenté par M. Rabouilles, curé de Doremos, son fondé de procuration ;

M. Poiré, curé de Cerizy-Bulleux, représenté par M. Brandicourt, sous-principal du collège d'Amiens, son fondé de procuration ;

M. Victor-Césaire Dessomme, curé de Chépi ;

M. de Lignières, curé de Citerne, représenté par M. de Lignières, prêtre et professeur au collège de cette ville, son fondé de procuration ;

M. Avenel, curé de Condé-Folie, représenté par M. Darras, chanoine de Saint-Nicolas d'Amiens, son fondé de procuration ;

M. Jean-Baptiste-Théophile Cozette, curé de Douriers, représenté par M. Noblesse, curé de Dreuil, son fondé de procuration ;

M. Jean-Louis Nollin, curé de Dromesnil, représenté par M. Chochot, curé de Saint-Iluy, son fondé de procuration ;

M. Jean-Baptiste Caron, curé d'Epaumesnil ;

M. Nicolas-Robert Boulanger, curé d'Hercourt, représenté par M. de Poji, curé d'Acheux, son fondé de procuration ;

M. Louis Bouton, curé d'Etrebœuf, représenté par M. Aubry, vicaire à Saint-Vallery, son fondé de procuration ;

M. François Suart, curé d'Etrejus ;

M. Poiré, curé de Frucourt, représenté par M. Brandicourt, sous-principal du collège de cette ville, son fondé de procuration ;

M. Lenoir, curé de Foucaucourt, représenté par M. Lagache, chanoine vicarial de la cathédrale d'Amiens, son fondé de procuration ;

M. Jacques Hommassel, curé de Framicourt-le-Grand, représenté par M. Lévêque, chanoine prémontré, son fondé de procuration ;

M. Gambier, vicaire en chef de Fresnoye-en-Dainville, représenté par M. Jean-François d'Esseaux, prêtre habitué en la paroisse de Saint-Germain, son fondé de procuration ;

M. François Clément, curé de Fressenneville, représenté par M. Jean-Claude Faisan, prieur-curé de Sercy, son fondé de procuration ;

M. Adrien-Claude Sorel, curé de Frette-Cuisse, représenté par M. Lœiller, curé de Vergy, son fondé de procuration ;

M. Haccot, curé de Fretemeulle, représenté par M. Fayès, curé de Belloy et Saint-Léonard, son fondé de procuration ;

M. Nicolas Willaume, curé de Friville-Escarbotin et Belloy, représenté par M. Jean-Claude Faisan, curé de Sercy, son fondé de procuration ;

M. Jacques Riquier, curé de Gamaches, repré-

senté par M. Jean-Victor Can, prêtre desservant audit Gamaches, son fondé de procuration ;

M. Jean-Baptiste Forseville, curé de Gouy-Hôpital ;

M. Jean-Pierre Ledieu, curé d'Héancourt ;

M. Jean-Baptiste Douillet, curé d'Hocquemours, représenté par M. Suart, curé d'Etrejus, son fondé de procuration ;

M. Jean-Baptiste Fretel, curé d'Ornoy ;

M. Desjardins, curé d'Ainval, représenté par M. Delaporte, curé d'Omatre, son fondé de procuration ;

M. Pierre Jourdain, curé de Méigni et Lalou, représenté par M. Marduel, curé de Saint-Louis d'Airaines, son fondé de procuration ;

M. François-Gabriel Beguin, curé de Lanchères ;

M. Challard, curé de La Motte-Croix-au-Bailli, représenté par M. Béguin, curé de Lanchères, son fondé de procuration ;

M. Jean-Augustin d'Elvincourt, prieur-curé de Lépinois, représenté par M. Léger, chanoine prémontré en cette ville, son fondé de procuration ;

M. Pelée, curé de Limeux, représenté par M. Mounier, principal du collège de cette ville, son fondé de procuration ;

M. Nicolas-Stanislas Sainte, curé de Méricourt ;

M. Ducastel, curé de Mesnil-Eudin, représenté par M. Fertel, curé d'Ornoy, son fondé de procuration ;

M. Grisel, curé de Mesnières et de Tilloy-Floriville, représenté par M. Eloi, curé de Saint-Romain, son fondé de procuration ;

M. Douchet, curé de Mouffières-Lignères, représenté par M. Delaporte, curé d'Omatre, son fondé de procuration ;

M. Jean-Charles Tellier, curé de Moyenneville, représenté par M. Sénéchal, prêtre, professeur au collège de cette ville, son fondé de procuration ;

M. Charles-Honoré Saulmont, curé de Neuville-sous-Saint-Germain ou Coppegucule, représenté par M. Hecquet, chanoine de Péquigny, son fondé de procuration ;

M. Pierre-Nicolas Devismes, curé de Neuville-lès-Saint-Valery, représenté par M. Tilloloy, diacre du diocèse d'Amiens, son fondé de procuration ;

M. Pierre-Augustin Auger, curé de Nibal ;

M. Antoine Roque, curé d'Auchancourt, représenté par M. Auger, curé de Nibal, son fondé de procuration ;

M. Louis-François Gagni, prieur-curé d'Oisemont, représenté par M. Quentin, curé de Salleux, son fondé de procuration ;

M. Firmin Delaporte, curé d'Omatre ;

M. Louis-François Dufétel, curé d'Oust et Marest, représenté par M. de Lignières, prêtre, professeur au collège de cette ville, son fondé de procuration ;

M. Jean-Baptiste Delaire, curé du Quesnoy-sur-Ayraines ;

M. Nicolas Roussel, curé de Rambures, représenté par M. Grosnier, curé de Ramburelles, son fondé de procuration ;

M. Pierre Grosnier, curé dudit Ramburelles ;

M. Henry-François Maisan, curé dudit Ramburelles ;

M. Henry-François Maison, curé de Rivière ;

M. de La Haye, curé de Saigneville, représenté par M. Parré, chapelain, son fondé de procuration ;

M. François Poilly, curé de Saint-Blimond, représenté par M. Tilloloy, diacre du diocèse d'Amiens, son fondé de procuration ;

M. François Limosin, curé de Saint-Etienne en

Sery, représenté par M. Jean-Baptiste Debonnaire, chanoine prémontré, son fondé de procuration ;  
 M. Riquier de Ribeaucourt, prieur-curé de Saint-Léger-le-Pauvre, représenté par M. Germain-Maximilien-Félix Léger, chanoine prémontré, son fondé de procuration ;  
 M. Joseph-Joachim Ruel, curé de Saint-Marc, représenté par M. Dessommes, curé de Chépy, son fondé de procuration ;  
 M. Jean-Baptiste-Denis Comté, curé de Saint-Maulvis, représenté par M. Lœuillier, curé de Vergie, son fondé de procuration ;  
 M. Jean-Louis Jolly, prieur-curé de Saint-Pierre-lès-Selincourt ;  
 M. Jean-François Dubrun, curé de Saint-Martin, en la ville de Saint-Valery ;  
 M. Jacques-Antoine Lachet, curé de Saint-Nicolas dudit Saint-Valery ;  
 M. Pierre-Antoine-François Obry, député du clergé de Saint-Martin de Saint-Valery, nommé par délibération du 25 mars ;  
 M. Honoré Crespin, curé de Selincourt, représenté par M. Nicolas Crespin, curé de Moyencourt, son fondé de procuration ;  
 M. Jean-Claude Faisan, prieur-curé de Sery, représenté par M. Jean-Baptiste de Bonnaire, chanoine prémontré, fondé de procuration ;  
 M. Antoine-Gérard Charpentier, prieur-curé de Soreng, représenté par M. Falempin, chanoine prémontré, son fondé de procuration ;  
 M. Forseville, curé de Thieulloy-l'Abbaye-en-Faye-les-Hornoys, représenté par M. Mahile, curé de Pézieux, son fondé de procuration ;  
 M. Joseph-Félix de Mouchy, curé de Tœufftes, représenté par M. Caron, curé de Dreuil-les-Amiens, son fondé de procuration ;  
 M. Godequin, curé de Tours, représenté par M. Eloy, curé de Saint-Romain, son fondé de procuration ;  
 M. Mercier, curé de Tronchois et dépendances, représenté par M. Daymat, curé de Bettembos, son fondé de procuration ;  
 M. Vyon, curé de Tailli, représenté par M. Lœuillier, curé de Vergy, son fondé de procuration ;  
 M. Soret, curé de Thully, représenté par M. Manelin, chapelain, fondé de procuration ;  
 M. Jacques Terreux, curé de Vaudricourt, représenté par M. Béguin, chanoine régulier de la congrégation de France, fondé de sa procuration ;  
 M. Jean Lœuillier, curé de Vergies-Pailles, et Valle-en-Paix ;  
 M. Pierre-Antoine Corbie, curé de Villers-Campsart, représenté par M. Jolli, prieur de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Selincourt, son fondé de procuration ;  
 M. Antoine de Bonnaire, curé de Wartuce et Montagné, représenté par Ternisien, curé d'Airaines, son fondé de procuration ;  
 M. Jean-Charles-François Maréchal, curé de Vuiry et dépendances ;  
 M. Pierre Cauchy, curé de Witaines-Eglise, représenté par M. Mabile, curé de Bohem, son fondé de procuration ;  
 M. Jean-Baptiste Aubry, curé de Woignarue et Oiviat, représenté par M. d'Arguy, prêtre titulaire du personnat de Treux, son fondé de procuration.

*Personnats et Chapelains.*

M. Jean-Baptiste-Rémi Vauquelin, titulaire du personnat en l'église de Bésieux ;  
 M. Nicolas-Claude d'Arguy le jeune, titulaire du personnat en l'église de Treux ;

M. Pierre-Ignace Héquet, titulaire du personnat en l'église du Bettancourt ;  
 M. François Caron, titulaire du personnat en l'église de Saint-Aubin ;  
 M. Guillaume, titulaire du personnat en l'église de Brucamps, représenté par M. Jean-François Deslavier, doyen du chapitre de la collégiale de Vignacourt, fondé de sa procuration ;  
 M. Nicolas Gaudière, titulaire du personnat de Bussu, représenté par Jean-Baptiste Mercher, ancien curé de La Chaussée, son fondé de procuration ;  
 M. Louis de Saint-Riquier, chapelain de la chapelle de Saint-Hilaire en l'église de Méricourt-l'Abbé, représenté par M. Charles Lécuyer, curé de Brailles, fondé de sa procuration ;  
 M. Honoré Guibet, chapelain de la chapelle de Saint-Gervais, au hameau d'Etouvies ;  
 M. Firmin-Honoré Magnier, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas en l'église de Fontainesous-Catheux, représenté par M. Etienne du Neuf-Germain, prêtre en cette ville, son fondé de procuration ;  
 M. Augustin-François Mercier, chapelain de la chapelle de Verpillers, et aussi de la chapelle de Saint-Claude de Montières-lès-Amiens, représenté par M. Augustin-Marie-François Depaule Le Caron de Varenne, prêtre chanoine de l'église cathédrale d'Amiens, et vicaire général de monseigneur l'évêque, son fondé de procuration ;  
 M. Louis-François-Maximilien d'Essoles, chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite, dans l'étendue de la paroisse de Beauval ;  
 M. Jean-Baptiste Brunel, chapelain de la chapelle de Saint-Nicaise au château d'Acheux ;  
 M. Jean-Baptiste Pierrin, chapelain de la chapelle de Saint-Nicolas à Bettrancourt, paroisse de Frette-Meule, lequel a déclaré que sa chapelle était grevée d'une pension de 120 francs ;  
 M. Jean-Louis Monuin, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dite des Coquelets, en l'église de Jumelles ;  
 M. Dominique Ricouard, chapelain de la chapelle de Notre-Dame, dite La Ferté, en l'église de Saint-Martin de Péquigny ;  
 M. Claude-François Houssard, chapelain de la chapelle dite Méante, en l'église de Péquigny ;  
 M. Augustin Dufour, prêtre religieux de l'abbaye du Gard, chapelain de la chapelle régulière de Notre-Dame, dite de Taufol, en l'église de ladite abbaye, représenté par dom François-Toussaint Sauvage, prêtre religieux en ladite abbaye, son fondé de procuration ;  
 M. Pierre de Caqueray de Saint-Quentin, chanoine de l'église cathédrale de Verdun, chapelain de la chapelle de Saint-Nicolas de Fluy, représenté par M. Jean-Hyacinthe Chochot, curé dudit Fluy ;  
 M. Honoré Duplan, chapelain de la chapelle de Saint-Hubert, en l'église de Canaples ;  
 M. Jean-Baptiste Asselin, chapelain de la chapelle de Notre-Dame, dite La Rose, en l'église de Padcampes ;  
 M. Guillada-François-Louis de Neuilli, chapelain de la chapelle de Notre-Dame, en l'église de Naours ;  
 M. Dollet, chapelain de la chapelle de Saint-Nicolas, en l'église de Pernois, représenté par M. Jean-François des Laviers, doyen de l'église collégiale de Vignacourt, fondé de sa procuration ;  
 M. Antoine-Adrien Lenfant, chapelain de la chapelle de Saint-Jean, dite des comtes de Ponthieu, en l'église de Notre-Dame-d'Airaines ;  
 M. Trogneuse, chapelain de la chapelle de Saint-

Nicolas, au château de Rambures, représenté par M. Hurache, curé des Antheux, son fondé de procuration ;

M. Jean-Chrysostôme Sueur, chapelain de la chapelle de Saint-Valery, en l'église de Bernaville ;

M. Hugues de Thy, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, en l'église cathédrale d'Amiens, représenté par M. Jean-Charles Bigorgne, chanoine de ladite église, son fondé de procuration ;

M. Eloi Legrand, chapelain de la chapelle de Saint-Benoit, en l'église de Saint-Riquier, représenté par ledit Jean-Charles Bigorgne, chanoine de l'église cathédrale de cette ville, son fondé de procuration ;

M. Nicolas-Théodore Champion, chapelain de la paroisse de la Sainte-Trinité, en l'église paroissiale de Saint-Riquier, représenté par M. Nicolas-Claude Darguies, fondé de sa procuration ;

M. Lesueur, chapelain de la chapelle Castrale, au château de Ribaucourt ;

M. Jean-Baptiste-Marie Maçon, chapelain de la chapelle de Saint-Urbain, en l'église de Vert-près-Corbie, représenté par M. Etienne-du-Neuf-Germain, vicaire de la paroisse Saint-Michel de cette ville, son fondé de procuration ;

M. Gille-Adrien La Gache, chapelain de la chapelle Sainte-Anne, en l'église d'Éilly ;

M. Jean-Baptiste Barutel, chapelain de la chapelle de Saint-Louis de Foresmontiers, représenté par M. Bertin, chanoine de l'église collégiale de Saint-Vulfrent d'Abbeville, son fondé de procuration ;

M. Jean-Alexis Rohault, prêtre, demeurant à Domesmont ;

M. Firmin-Joseph Fouqueret, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Genbien, en l'église de Berny ;

M. Armand-Constant Thidoi, prêtre, demeurant à Domart-lès-Ponthieux ;

M. Sébastien Bordecq, prêtre, chapelain de Bonneville, en l'église de Saint-Remi, de cette ville.

#### *Seigneurs ecclésiastiques.*

Illustrissime et révérendissime Jean-Armand de Bessujouls de Roquelaure, évêque de Senlis, conservateur-né des privilèges de l'université de Paris, premier aumônier du Roi, conseiller d'Etat ordinaire, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, abbé des abbayes royales de Notre-Dame-de-la-Victoire de Senlis, et de Saint-Germain de Fley, diocèse de Beauvais ; et en cette qualité seigneur de Feuquères ; représenté par M. Jacques-Auguste-Guillaume Obé, chanoine pénitencier et théologal de l'église cathédrale d'Amiens, fondé de sa procuration ;

MM. les doyen, chanoines et chapitres de l'église cathédrale de Beauvais, à cause de leurs seigneuries de Gangourt et de Thérine, représentés par dom Louis-Joseph Toillier, religieux bénédictin de Saint-Lucien de Beauvais, fondé de leur procuration ;

Illustrissime et révérendissime monseigneur Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, ancien évêque de Senès, abbé de Beaupré, et en cette qualité, seigneur de Briot ; représenté par M. André Rabardel, chanoine de l'église cathédrale d'Amiens, son fondé de procuration ;

MM. les prieur et religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Beaupré, comme seigneurs de Brombos et Hautbos ; représentés par dom Fran-

çois-Toussaint Sauvage, religieux profès de ladite abbaye, leur fondé de procuration ;

MM. les chanoines de l'église cathédrale de Paris, seigneur d'Outrebois, représenté par M. Eugène Homeblanne, chanoine-chantre de l'église cathédrale d'Amiens, leur fondé de procuration ;

MM. les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Josse-au-Bois, dite d'Aumartin, à cause de leurs fiefs situés dans l'étendue de ce bailliage, représentés par M. Charles Paullion, religieux profès en ladite abbaye, suivant l'acte de délibération du douze de ce mois ;

MM. les doyen, chanoine et chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre de Geberoy, seigneurs de Haussez, représentés par M. Remi-Jean-Baptiste Vauquelin, chanoine de Saint-Martin, en cette ville, leur fondé de procuration ;

M. Jean-Baptiste-Victor Pingré, chanoine de l'église cathédrale d'Amiens et seigneur de Bussy-les-Dours ;

Les prieur et religieux de l'abbaye de Sercamps, seigneurs de la terre et seigneurie de Bouquemaisons, représentés par dom Antoine de Gros de Conflans, prieur de l'abbaye de Valerys, leur fondé de procuration ;

Les prieur et religieux de l'abbaye de Beaubecqs, seigneurs de Muraumont, représentés par dom Broyard, prieur de l'abbaye du Gard, leur fondé de procuration.

#### *Clergé du bailliage secondaire de Ham.*

Illustrissime et révérendissime seigneur monseigneur François-Joseph-Gaston de Partz de Présnil, évêque de Boulogne, abbé commendataire de l'abbaye royale de Ham, représenté par M. Eugène Omitanne, prêtre, chanoine-chantre de la cathédrale d'Amiens, son fondé de procuration ;

MM. les chanoines réguliers, prieur et chapitre de l'abbaye royale de Notre-Dame de Ham, représentés par M. Jean-Baptiste Champion, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur de l'abbaye de Saint-Acheul-lès-Amiens, leur fondé de procuration devant notaire, à Ham ;

M. Jean-Pierre Bédos, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, prieur-curé de la paroisse de Saint-Pierre de la ville de Ham, en personne ;

MM. les ecclésiastiques composant le clergé de la ville de Ham, représentés par M. Bedos, prieur-curé de Saint-Pierre en la ville de Ham, leur député nommé par acte du 23 de ce mois ;

M. Jean-Baptiste-François Mercier, prêtre, prieur-curé de la paroisse de Saint-Martin de la ville de Ham, représenté par M. Jean-Baptiste Champion, chanoine régulier, et prieur de Saint-Acheul-lès-Amiens, son fondé de procuration passée devant notaire à Noyon, le 11 de ce mois ;

M. Pierre-Louis Hailland, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, prieur-curé de la paroisse de Saint-Sulpice, au faubourg de la ville de Ham, représenté par M. Jean-Pierre Bédos, chanoine régulier, prieur-curé de Saint-Pierre de la ville de Ham, fondé de procuration passée devant notaire audit Ham, le 28 de ce mois.

#### *Ordre de la noblesse du Bailliage d'Amiens.*

Monseigneur comte d'Artois, fils de France, frère du roi, à cause de la baronnie de Piquigny,